3.

Distribution de produits et services financiers

3.1 Avis et communiqués
3.2 Réglementation
3.3 Autres consultations
3.4 Retraits aux registres des représentants
3.5 Modifications aux registres des inscrits
3.6 Avis d'audiences
3.7 Décisions administratives et disciplinaires
3.8 Autres décisions

3.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

3.2 RÉGLEMENTATION

Aucune information.

3.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

3.4 RETRAITS AUX REGISTRES DES REPRÉSENTANTS

Courtiers

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Alkamari	Aniss	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-09-07
Andreoli	Cheryl	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-09-09
Antonacci	Patrick	PFSL Investments Canada Ltd.	2010-09-10
Arumugavel	Thusitha	Services d'investissement TD inc.	2010-09-13
Ayotte	Chantal	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07
Azar	Raphael	Placements Manuvie incorporée	2010-09-08
Bélanger	Robert	Services en placements Peak inc.	2010-09-07
Bélanger	Dany	Services en placements Peak inc.	2010-09-10
Bensimhon	Sabrina	Services d'investissement TD inc.	2010-09-04
Bernard	Marielle	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-31
Bertrand	Annie	Financière des professionnels – Gestion privée inc.	2010-09-06
Boisvert	Luc	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-08
Bourbeau	Guillaume	Corporation Canaccord Genuity	2010-09-07
Bujold	Alexandre	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-09-08
Camplone	Diane	Services en placements Peak inc.	2010-08-26
Capotosto	Antonio	Services d'investissement TD inc.	2010-08-23
Champagne	Lise	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Chevrette	Lina	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-10
Chitra	Deepak	Placements CIBC inc.	2010-09-03
Chouinard	Thérèse	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-13
Côté	Maxime	Services en placements Peak inc.	2010-09-13
Coupal	Benoit	BMO Nesbitt Burns ltée/Ltd.	2010-09-03
Daigneault	Michelle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07
Décoste	Charles	BMO Nesbitt Burns Ltée/Ltd.	2010-09-03
Di Capua	Paulina	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2010-09-10
Dostie	Karine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07
Doucet	Odrey	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Fournier	Lise	Fonds d'éducation Héritage inc.	2010-09-08
Gallant	Pascal	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-13
Germain	Monique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-08
Godin	Michel	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-27
Grenier	Jean-Guy	Services en placements Peak inc.	2010-09-07
Guérette	Monique	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-27
Ha	Minh	USC régimes d'épargne-études inc.	2010-09-01

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Hamel	Steve	Services d'investissement Quadrus ltee.	2010-08-20
Hennessy	Karen	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07
Joubert	Benoit	CABN Placements inc.	2010-09-02
Knot	Steve	Placements Banque Nationale inc.	2010-09-03
Kouamé	N'Dri Serge	Placements Banque Nationale inc.	2010-09-03
Labelle	Sylvie	Scotia Capitaux Inc.	2010-07-07
Laforest	Nathalie	Placements Banque Nationale inc.	2010-09-01
Lafrenière	Doris	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-05
Lamghari	Amal	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-09
Lamhani	Amine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Langlois	Jean-Pierre	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07
Lapierre	Gertrude	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-02
Larouche	Jacinthe	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-08
Lavallée	Martin	Corporation Canaccord Genuity	2010-09-03
Lavoie	Karine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-09
Légaré	Guy	Services en placements Peak inc.	2010-09-13
Legault	Carole	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Leroux	Chantal	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07
Létourneau	Chantale	Services en placements Peak inc.	2010-09-13
Levesque	Gino	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2010-08-31
Lokhun	Dheerandranath	Placements CIBC inc.	2010-09-08
Majkowski	Grzegorz	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Marcotte	Guy	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2010-09-01
Meek-Baillot	Jacinthe	BMO Investissements inc.	2010-09-06
Michaud	Jean-Francois	Hub Capital inc.	2010-09-07
Mo	Kad Khan	BMO Investissements inc.	2010-09-08
Moquin	Sophie	Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	2010-09-10
Mukunzi	Eugene	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-09-08
Munger	Gervais	Desjardins sécurité financière investissements inc.	2010-09-04
Nadeau	Linda	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-31
Nantel	Marie-Eve	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-08
Ostiguy	Marc	Industrielle Alliance Valeurs mobilières inc.	2010-09-09
Ouellet	Jocelyne	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-11
Paginado	Azur	Quadrus Investment Services Ltd./Services D'Investissement Quadrus ltee.	2010-08-31
Paquette	Francois	Services d'investissement TD inc.	2010-09-04
Paquin	Claudine	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07

Nom	Prénom	Nom de la firme	Date d'interruption
Paul	Margaret	Promutuel capital cabinet de services financiers Inc.	2010-07-09
Philippe	Pierre	Placements Financière Sun Life (Canada) inc.	2010-08-27
Plourde	Cathleen	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-08-16
Poitevin	Caroline	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-07
Pop	Radu	Placements Banque Nationale inc.	2010-08-13
Quenneville	Jeffrey James	Edward Jones	2010-09-11
Quirion	Alain	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-01
Rafat	Babak	Services d'investissement TD inc.	2010-09-14
Ratté	Lyse	Services en placements Peak inc.	2010-09-13
Raynauld	Daniel	Placements Banque Nationale inc.	2010-09-09
Robitaille	Marielle	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-03
Sauriol-Nadeau	Marilys	Placements Scotia inc.	2010-09-04
Schipano	Giuseppe	Fonds d'investissement Royal inc.	2010-09-13
Sidhu	Parminder	Fonds d'éducation Héritage inc.	2010-09-01
Talhandier	Bruno	Investia services financiers inc.	2010-09-08
Tessier	Jocelyn	Services en placements Peak inc.	2010-09-13
Thibault	Simon	BMO Investissements inc.	2010-09-06
Thibeault	Nicolas	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-08
Thouret	Byron Blair	RBC Dominion Valeurs Mobilières inc.	2010-09-09
Verreault	Emilie	Placements Banque Nationale inc.	2010-09-10
Wardeh	Line	Desjardins cabinet de services financiers inc.	2010-09-01
Zarifeh	Bachir	Investia services financiers inc.	2010-09-10

Cabinets de services financiers

Sans mode d'exercice

Liste des représentants qui ne sont plus autorisés à agir dans une ou plusieurs disciplines

Vous trouverez ci-dessous la liste des représentants dont au moins l'une des disciplines mentionnées à leur certificat de l'Autorité est sans mode d'exercice. Par conséquent, ces individus ne sont plus autorisés à exercer leurs activités dans la ou les disciplines mentionnées dans cette liste et ce, depuis la date qui y est indiquée.

Représentants ayant régularisé leur situation

Il se peut que certains représentants figurant sur cette liste aient régularisé leur situation depuis la date de sans mode d'exercice de leur droit de pratique pour la ou les disciplines mentionnées. En effet, certains pourraient avoir procédé à une demande de rattachement et avoir récupéré leur droit de pratique dans l'une ou l'autre de ces disciplines. Dans de tels cas, il est possible de vérifier ces renseignements auprès du agent du centre de renseignements au :

Québec : (418) 525-0337
Montréal : (514) 395-0337
Sans frais :1 877 525-0337.

Veuillez vous référer à la légende suivante pour consulter la liste de représentants. Cette légende indique les disciplines et catégories identifiées de 1a à 6, et les mentions spéciales, de A à E.

Disciplines et catégories de disciplines	Mentions spéciales
1a Assurance de personnes	A Restreint à l'assurance-vie
1b Assurance contre les accidents ou la maladie	B Restreint aux produits d'assurance collective contre les accidents et la maladie
2a Assurance collective de personnes	C Courtage spécial
2b Régime d'assurance collective	D Courtage relatif à des prêts garantis par hypothèque immobilière
2c Régime de rentes collectives	E Expertise en règlement de sinistre à l'égard des polices souscrites par l'entremise du cabinet auquel il rattaché
3a Assurance de dommages (Agent)	
3b Assurance de dommages des particuliers (Agent)	
3c Assurance de dommages des entreprises (Agent)	
4a Assurance de dommages (Courtier)	
4b Assurance de dommages des particuliers (Courtier)	
4c Assurance de dommages des entreprises (Courtier)	
5a Expertise en règlement de sinistres	
5b Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des particuliers	
5c Expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises	
6 Planification financière	

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
100537	Arsenault	Johanne	4A	2010-09-09
112192	Filion	Julie	3B	2010-09-10
116816	Imbeault	Manon	1A	2010-09-13
117286	Joubert	Benoit	1A, 2A	2010-09-09
117599	Kotliaroff	Nicolas	2A	2010-09-10
126877	Philippe	Pierre	1A	2010-09-14
127464	Poitevin	Caroline	6	2010-09-09
128053	Prud'homme	André	1A, 2A	2010-09-09
131996	Tardif	Michel	5A	2010-09-09
136589	Belliard	Chantal	1A, 4B	2010-09-15
142304	Milliard	Sonia	4B	2010-09-13
142307	Pelletier	Yvon	3A	2010-09-14
144894	Pelletier	Johanne	4A	2010-09-11
147895	Hennessy	Karen	6	2010-09-09
151670	Bernadel	Patrice	3B	2010-09-14
155070	Pilon	Thérèse	3B	2010-09-13
156816	Sioui	Benoit	4A	2010-09-09
157269	Fawaz	Dania	4C	2010-09-15
157967	Saad	Sandra Nohad	6	2010-09-13
158478	Fortin	Annette	4A	2010-09-14
158915	Desjeans	Nadia	4B	2010-09-14
162324	Berton	Patricia	4A	2010-09-15
162706	Raymond	Jean-François	4A	2010-09-13
163700	Gagné	Sylvie	3B	2010-09-14
164584	Bedard	André	5B	2010-09-09
166485	Martineau	Marie-Lou	3B	2010-09-14
167400	Santoya	Lucia Del Carmen	4B	2010-09-15
170284	Guertin	Jean-Philippe	1A	2010-09-09
171878	Grondin	Chantal	1A	2010-09-15
173941	Grondines	Andrée-Anne	3B	2010-09-14
173956	Villeneuve	Audrey	4B	2010-09-13
174402	Boudreau	Jean-François	1A	2010-09-15
174447	Paginado	Azur	1A, 2B	2010-09-09
174570	Fournier	Marie-Claude	4A	2010-09-14
178295	Dumais	Yannick	6	2010-09-14
178700	Boudreau	Carole	4C	2010-09-15
179565	Eaton	Jonathan	1A	2010-09-14
180424	Colliou	Loïc	4B	2010-09-14

Certificat	Nom	Prénom	Disciplines	Date de sans mode d'exercice
180708	Boumtje	Alfred	3B	2010-09-14
180923	Labbé	Vicky	3B	2010-09-14
182828	Cherif	Chakib	1A	2010-09-15
184544	Bilodeau-Mercure	Patrick	1A	2010-09-13
184690	Lemaire	Jonathan	1A	2010-09-15
184724	Desmarais	Julie	1A	2010-09-13
185593	Lachance	Jean-François	3B	2010-09-14
185680	Pilon	Jean Kristophe	5A	2010-09-09
185919	Sawyer	Nancy	1A	2010-09-13
186206	Bujold	Alexandre	1A	2010-09-14
186424	Lefrançois	Christine	1A	2010-09-15
186478	Punde	Guy	1B	2010-09-13
186691	Paul	Wilbertte	3B	2010-09-14
186692	Helal	Anthony	3B	2010-09-14
186818	Miron Noury	Jean-Philippe	1A	2010-09-15
186970	Vieira	Telmo Joao Gabriel	4B	2010-09-10
187465	Guénette	Paul-André	4C	2010-09-09
187775	Ezzaiem	Chokri	1A	2010-09-13
188014	Leclerc	Pascale	1A	2010-09-15
188042	Côté-Gauthier	Charli	3B	2010-09-14

3.5 MODIFICATION AUX REGISTRES DES INSCRITS

3.5.1 Les cessations de fonctions d'une personne physique autorisée, d'une personne désignée responsable, d'un chef de la conformité ou d'un dirigeant responsable

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date de cessation
506450	Gestion MD limitée	Labonté	Daniel	2010-09-08

3.5.2 Les cessations d'activités

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet ou du représentant autonome	Disciplines	Date de cessation
500753	Stephen J. Patenaude inc.	Assurance de dommages	2010-09-13
504864	Jean Bédard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-09-09
507128	Serge Rousseau	Assurance de personnes Planification financière	2010-09-13
507356	Experts en sinistre Ponton Coleshill Edwards & associés limitée	Expertise en règlement de sinistres	2010-09-15
507700	Pierre Moïse	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-09-09
509130	Jacinthe Bélanger	Assurance de dommages	2010-09-09
511256	9142-8540 Québec inc.	Assurance de personnes Planification financière	2010-09-09
511475	Richardson Partners Insurance Services (Québec) inc.	Assurance de personnes	2010-09-15
513188	Demers, Zajac, Vena, Experts en Sinistres inc.	Expertise en règlement de sinistres	2010-09-15
513408	Coutiers d'assurances Victis inc.	Assurance de dommages	2010-09-09

3.5.3 Les ajouts concernant les personnes physiques autorisées, les personnes désignées responsables, les chefs de la conformité ou les dirigeants responsables

Courtier

Nom de la firme	Nom	Prénom	Date de la décision
BNC gestion alternative inc.	Araji	Nizar	2010-09-09
Corporation des correspondants M.R.S.	Prosser	Brian	2010-09-09
Desjardins sécurité financière investissements inc.	Vaillancourt	Francois	2010-09-09
Placements Banque Nationale inc.	Piette	Renee	2010-09-14

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom	Prénom	Date
506450	Gestion MD limitée	Durocher	François	2010-09-08

3.5.4 Les nouvelles inscriptions

Courtiers

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
Corporation des correspondants M.R.S.	Marché dispensé	Brian Prosser	2010-09-08
Desjardins Sécurité Financière Investissements inc.	Marché dispensé	François Vaillancourt	2010-09-08

Gestionnaires

Nom de la firme	Catégorie	Nom du chef de conformité	Date de la décision
Placements Banque Nationale inc	Fonds d'investissement	René Piette	2010-09-08

Cabinets de services financiers

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514846	Richardson GMP Insurance Services Limited	Marc Lesieur	Assurance de personnes Assurance collective de personnes Planification financière	2010-09-15
514921	Groupe Williamson inc.	Micheline Taillon	Assurance collective de personnes	2010-09-10
514954	6173730 Canada inc.	Jacinthe Bélanger	Assurance de dommages	2010-09-09

Inscription	Nom du cabinet	Nom du dirigeant responsable	Disciplines	Date d'émission
514964	Groupe SLD Inc.	Sabine Labadie	Assurance de dommages	2010-09-09
514971	Services financiers Jean Bédard & Associés inc.	Jean Bédard	Assurance de personnes Assurance collective de personnes	2010-09-09
514978	Groupe conseil Thériault inc.	Isabelle Thériault	Assurance collective de personnes	2010-09-10

3.6 AVIS D'AUDIENCES

Aucune information.

3.7 DÉCISIONS ADMINISTRATIVES ET DISCIPLINAIRES

3.7.1 Autorité

Aucune information.

3.7.2 BDR

Les décisions prononcées par le Bureau de décision et de révision sont publiées à la section 2.2 du bulletin.

3.7.3 OAR

Veuillez noter que les décisions rapportées ci-dessous peuvent faire l'objet d'un appel, selon les règles qui leur sont applicables.

3.7.3.1 Comité de discipline de la CSF

COMITÉ DE DISCIPLINE

CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

N° : CD00-0799

DATE : 9 septembre 2010

LE COMITÉ : Me Jean-Marc Clément — Président
M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin. — Membre
M. Kaddis Sidaros, A.V.A., Pl. Fin. — Membre

Me CAROLINE CHAMPAGNE, ès qualités de syndique de la Chambre de la sécurité financière
Partie plaignante
c.
M. ALEXANDR NISELSHTEIN, représentant de courtier en épargne collective (certificat 125069)
Partie intimée

DÉCISION SUR CULPABILITÉ ET SANCTION

---

[1] Le 17 mai 2010, au siège social de la Chambre de la sécurité financière sis au 300, rue Léo-Pariseau, 26ième étage, à Montréal, le comité de discipline s'est réuni et a procédé à l'audition d'une plainte disciplinaire portée contre l'intimé et ainsi libellée :

> « **À L'ÉGARD DE SON CLIENT MICHAEL LIFSHITZ**
>
> 1. À Outremont, le ou vers le 27 janvier 2009, l'intimé, **ALEXANDER NISELSHTEIN**, au moyen de fausses représentations, s'est approprié pour ses fins personnelles la somme approximative de 17 142 $ que lui avait confiée son client Michael Lifshitz aux fins d'investissement, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 16, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 6 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS YULIA ET ALEXANDER LIFTSHITS

2. À Verdun, le ou vers le 28 février 2009, l'intimé, **ALEXANDER NISELSHTEIN**, au moyen de fausses représentations, s'est approprié pour ses fins personnelles la somme approximative de 6 703,85 $ que lui avait confiée ses clients Yulia et Alexander Liftshits aux fins d'investissement, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 16, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 6 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

3. À Verdun, le ou vers le 5 mars 2009, l'intimé, **ALEXANDER NISELSHTEIN**, au moyen de fausses représentations, s'est approprié pour ses fins personnelles la somme approximative de 149 510,41 $ que lui avait confiée ses clients Yulia et Alexander Liftshits aux fins d'investissement, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 16, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 6 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE ANNA BOYARKO

4. À Saint-Laurent, le ou vers le 11 décembre 2008, l'intimé, **ALEXANDER NISELSHTEIN**, au moyen de fausses représentations, s'est approprié pour ses fins personnelles la somme approximative de 4 620 $ que lui avait confiée sa cliente Anna Boyarko aux fins d'investissement, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 16, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 6 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE INGA BIKALAPOVA

5. À Montréal, le ou vers le 11 octobre 2008, l'intimé, **ALEXANDER NISELSHTEIN**, sous de fausses représentations, s'est approprié pour ses fins personnelles la somme approximative de 6 000 $ que lui avait confiée sa cliente **INGA BIKALAPOVA** aux fins d'investissement, contrevenant ainsi aux articles 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 11, 16, 17 et 35 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 6 et 14 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SA CLIENTE MAYA GAKH

6. À Pierrefonds, le ou vers le 25 avril 2008, l'intimé, **ALEXANDR NISELSHTEIN**, sous de fausses représentations, a fait investir sa cliente Maya Gakh dans 6612121 Canada inc., la somme approximative de 5 000 $ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 9 et 16 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

7. À Pierrefonds, le ou vers le 8 mai 2008, l'intimé, **ALEXANDR NISELSHTEIN**, sous de fausses représentations, a fait investir sa cliente Maya Gakh dans 6612121 Canada inc., la somme approximative de 17 000 $ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 9 et 16 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

8. À Pierrefonds, le ou vers le 30 mai 2008, l'intimé, **ALEXANDR NISELSHTEIN**, sous de fausses représentations, a fait investir sa cliente Maya Gakh dans 6612121 Canada inc., la somme approximative de 15 000 $ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 9 et 16 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);

À L'ÉGARD DE SES CLIENTS IGOR ET OLENA PERLITCH

9. À Pierrefonds, le ou vers le 24 septembre 2008, l'intimé, **ALEXANDR NISELSHTEIN**, sous de fausses représentations, a fait investir ses clients Igor et Olena Perlitch dans 6612121 Canada inc., la somme approximative de 9 782,11 $ alors qu'il n'était pas autorisé à offrir un tel placement en vertu de sa certification, contrevenant ainsi aux articles 9, 12, 13 et 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers (L.R.Q., c. D-9.2), 9 et 16 du Code de déontologie de la Chambre de la sécurité financière (L.R.Q., c. D-9.2, r. 1.01) et 12 et 16 du Règlement sur la déontologie dans les disciplines de valeurs mobilières (L.R.Q., c. D-9.2, 1.1.2);».

CULPABILITÉ

[2] Dès le début de l'audition, l'intimé a plaidé coupable à tous les chefs d'accusation déposés contre lui.

[3] Le comité s'est assuré auprès de l'intimé s'il comprenait bien les conséquences d'un tel plaidoyer de culpabilité, ce qu'il confirma.

[4] Pour sa part, la partie plaignante a déposé une importante preuve documentaire (P-1 à P-30).

[5] Le comité a porté une attention particulière aux pièces P-28, une note signée par l'intimé adressée à son employeur dans laquelle il admet l'appropriation de fonds de ses clients, P-29, « *Admission of Guilt* » et P-30, « *Summary of Facts »,* ces deux dernières datées du 20 avril 2010.

[6] Au moment des faits reprochés, l'intimé détenait un certificat (Pièce P-1) dans les disciplines et pour les périodes indiquées ci-dessous :

- assurance de personnes : du 1er octobre 1997 au 31 août 2007 et du 20 septembre 2007 au 18 août 2009 pour le cabinet Services financiers Primerica ltée (Numéro 503 739)
- courtage en épargne collective : du 1er octobre 1999 au 31 août 2007 et du 20 septembre 2007 au 24 août 2009 pour le cabinet Les Placements PFSL du Canada Ltée (Numéro 504 338)

[7] Relativement aux faits de la présente affaire, l'intimé avait développé un *modus operandi*. Il persuadait ses clients de transférer certains de leurs placements détenus auprès de Services Financiers Primerica Ltée chez Dynamic Funds. En réalité, il leur faisait faire le transfert à Dynamic Solutions, une société immatriculée à son nom (Pièce

P-6) et par la suite, ces argents étaient transférés à 6612121 Canada Inc., une autre société dont il était l'administrateur, président et actionnaire majoritaire (Pièce P-24). Dans certains cas, ces sommes étaient transférées directement à cette dernière compagnie (Pièce P-23).

[8] Il est facile de concevoir que les clients ont été dupés par la ressemblance des noms.

[9] L'ensemble des pièces déposées, P-1 à P-30, démontre sans équivoque que l'intimé s'est approprié pour ses fins personnelles des sommes appartenant à ses clients.

[10] Pour ces raisons, le comité de discipline prend acte du plaidoyer de culpabilité de l'intimé et le déclare coupable des neuf (9) chefs d'accusation portés contre lui.

PREUVE ET PRÉTENTION DES PARTIES SUR SANCTION

[11] De consentement des parties, il a été décidé de procéder immédiatement sur la sanction.

[12] La partie plaignante a déposé comme preuve sur sanction des lettres datées du 23 novembre 2009 (Pièce S-1) et du 13 janvier 2010 (Pièces S-2 et S-3) ainsi que la réponse de l'intimé en date du 25 janvier 2010 (Pièce S-4). Ces lettres établissent que l'intimé n'a pas collaboré à l'enquête de la syndique.

[13] La partie plaignante a recommandé la radiation permanente de l'intimé distinguant les chefs 1 à 5 concernant l'appropriation de sommes appartenant aux clients des chefs 6 à 9 concernant l'exercice illégal de la profession.

[14] L'intimé a témoigné. Il a déclaré au comité qu'il souffrait d'une dépendance au jeu. Pour satisfaire celle-ci, il avait dû emprunter de l'argent auprès d'un prêteur usuraire. Il emprunta ainsi, selon ses dires, une première somme de 10 000 $ sur laquelle il dût immédiatement payer 5 000 $ d'intérêts. Ce même prêteur usuraire ou des personnes travaillant ou œuvrant pour lui l'auraient poussé à faire les gestes décrits dans la plainte et ce, jusqu'à ce qu'il perde son emploi en 2009. L'intimé n'a suggéré aucune sanction au comité.

MOTIFS ET DISPOSITIF

[15] Les explications de l'intimé ne convainquent nullement le comité. Le témoignage de l'intimé est cousu de fil blanc, invraisemblable et non crédible. Il n'a fait entendre aucun témoin pour corroborer ses dires.

[16] Le comité considère que l'existence d'un soi-disant prêteur usuraire est improbable et encore moins la coercition exercée par celui-ci qui aurait poussé l'intimé à commettre les gestes qui lui sont reprochés dans la présente plainte.

[17] La partie plaignante a soumis au comité les décisions de deux (2) affaires portées devant le comité de discipline de la Chambre, soit *Léna Thibault* c*. Pascal Baril,* CD00-0681, décisions du 5 janvier 2009 et du 23 juin 2009 et *Léna Thibault* c. *Rock-Robert Bilodeau,* CD00-0690, décision du 21 juillet 2008.

[18] La première affaire est pertinente en regard des chefs d'appropriation de fonds où le comité, sans hésitation, a ordonné une radiation permanente du détenteur du certificat.

[19] La deuxième affaire est pertinente relativement aux chefs d'accusation 1, 8 et 13 où l'intimé était accusé d'avoir fait investir ses clients dans divers programmes privés alors qu'il n'était pas autorisé à offrir de tels produits en vertu de sa certification. Entérinant une suggestion commune, le comité avait ordonné la radiation temporaire de l'intimé pour une période de cinq (5) ans sur chacun des trois (3) chefs à être purgée d'une façon concurrente. Notons cependant que la preuve ne révèle pas, comme dans le présent cas, que le placement privé était fait auprès d'une société dont le détenteur du certificat est l'administrateur, le président et l'actionnaire majoritaire. Le comité tient compte de cette distinction importante.

[20] Dans le présent dossier, les clients floués par l'intimé semblent tous avoir été remboursés par son employeur et ne subissent pas de perte pécuniaire.

[21] Toutefois, la gravité des infractions reprochées, commises et admises par l'intimé est évidente. Ces infractions sont à ce point graves qu'elles portent ombrage à la réputation de la profession. L'intimé n'était pas sans savoir qu'une telle conduite pouvait conduire à sa radiation. De plus, il ne s'agit pas d'un acte isolé.

[22] Il y a lieu en conséquence d'ordonner la radiation permanente de l'intimé sur chacun des chefs.

[23] Finalement, le comité désire faire suite à la demande des victimes faite lors de l'audition et suggère à la secrétaire du comité, puisqu'il n'a aucune juridiction à l'égard de la publication d'un avis lorsque le professionnel fait l'objet d'une radiation permanente[1], que cet avis soit publié dans un journal de langue russe.

---

[1] Voir *Gauthier* c. *Roberge*, [2003] R.J.Q., p. 1793, relativement à l'interprétation qui doit être donné à l'article 180 du Code des professions.

PAR CES MOTIFS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE:

PREND ACTE du plaidoyer de culpabilité de l'intimé sous chacun des neufs (9) chefs d'accusation de la plainte;

DÉCLARE l'intimé coupable sous chacun des neufs (9) chefs d'accusation de la plainte;

ET PROCÉDANT SUR LA SANCTION :

ORDONNE la radiation permanente de l'intimé sous chacun des neuf (9) chefs d'accusation de la plainte;

CONDAMNE l'intimé au paiement des déboursés y compris les frais d'enregistrements conformément aux dispositions de l'article 151 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26);

ET SI TANT QU'IL DOIT L'ORDONNER :

ORDONNE à la secrétaire du comité de discipline de faire publier, aux frais de l'intimé, un avis de la présente décision, dans un journal où l'intimé a son domicile professionnel et dans tout autre lieu où il a exercé ou pourrait exercer sa profession conformément à l'article 156(5) du *Code des professions.*

CD00-0799 PAGE : 9

(s) Jean-Marc Clément
Me Jean-Marc Clément
Président du comité de discipline

(s) Jacques Denis
M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

(s) Kaddis Sidaros
M. Kaddis Sidaros, A.V.A., Pl. Fin.
Membre du comité de discipline

Me Claudine Lagacé
BÉLANGER LONGTIN
Procureurs de la partie plaignante

L'intimé se représente lui-même.

Date d'audience : 17 mai 2010

3.7.3.2 Comité de discipline de la ChAD

Aucune information.

3.7.3.3 OCRCVM

Aucune information.

3.7.3.4 Bourse de Montréal Inc.

Aucune information.

3.8 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.